



# CRSP Infolettre

Comité régionale des services pharmaceutiques

## Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

05-02-2021

- Site web du CISS
- Gestion des télécopies
- État de situation vaccination COVID – Lanaudière
- Corridor d'accès aux soins palliatifs
- Loi 31 et prescrire des tests pour la surveillance de la thérapie
- Délestage en groupes de médecine de famille

Au nom des membres du comité régional des services pharmaceutiques (CRSP), je suis fière de lancer cette toute première infolettre. Nous souhaitons que ce medium puisse rejoindre le plus grand nombre de pharmaciens communautaires de la région de Lanaudière et améliorer les enjeux de communication.

Pour vos collègues qui ne sont pas encore sur la liste d'envoi, ils pourront remplir un formulaire d'inscription en [cliquant ici](#).

Grâce aux infolettres, nous vous tiendrons informés des différentes trajectoires de soins ainsi que des avis destinés aux pharmaciens communautaires sur l'offre des soins et services pharmaceutiques sur le territoire. De plus, nous vous transmettrons l'avancement des travaux du comité et de ses sous-comités.

D'ailleurs, le CRSP exerce, avec la collaboration du président-directeur régional du CISSS, les responsabilités suivantes :

- Faire des recommandations sur l'organisation des services pharmaceutiques ainsi que sur la planification de la main-d'œuvre;
- Donner des avis sur l'accessibilité et la qualité des services pharmaceutiques ainsi que sur les projets relatifs à l'utilisation des médicaments;
- Donner son avis sur les approches novatrices en soins et services pharmaceutiques;
- Exécuter tout autre mandat que lui confie le président-directeur général.



Nous vous invitons à nous écrire pour vos questions, vos commentaires ou vos préoccupations par courriels au : [crsp.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca](mailto:crsp.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca)

### Site Web du CISSS de Lanaudière

Une section dédiée au CRSP a nouvellement été créée sur le site web du CISSS de Lanaudière : <http://www.ciessleran.gouv.qc.ca/professionnels-de-la-sante/ressources-pour-les-professionnels/>

Vous pourrez bientôt y retrouver des outils cliniques, des modèles d'ordonnances, des trajectoires de soins, les infolettres ainsi que les noms des membres.



## Gestion des télécopies

Comme les pharmaciens communautaires, les prescripteurs reçoivent également une quantité importante de télécopies. Certains prescripteurs ont exprimé le souhait de regrouper autant que possible les demandes de renouvellements afin que les dates d'échéance se synchronisent.

D'autre part, des demandes ont été faites auprès des prescripteurs afin que leurs ordonnances soient télécopiées et qu'ils avisent leurs patients de contacter leur pharmacie avant de se déplacer afin de convenir des modalités de récupération.

## État de situation vaccination COVID-19 - Lanaudière

Voici le dernier bulletin d'information du CISSS datant du 22 janvier 2021.

[https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss\\_lanaudiere/Documentation/Communiqués/2021/01/CP-vaccination\\_continue\\_22-01-2021.pdf](https://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Communiqués/2021/01/CP-vaccination_continue_22-01-2021.pdf)

Le CISSS de Lanaudière a administré tous les vaccins reçus et nous sommes en attente de nouvelles livraisons de vaccins afin de poursuivre la campagne des travailleurs de la santé et des groupes prioritaires selon les directives de la Direction de la santé publique. La planification de la vaccination populationnelle est également en cours. Soyez assurés que vous serez informés rapidement lorsque la vaccination du personnel en pharmacie communautaire sera confirmée.

## Corridor d'accès aux soins palliatifs

Le guichet d'accès universel est la porte d'entrée pour accéder aux services à domicile (SAD). L'utilisateur ou un représentant de sa famille, doit contacter par téléphone le CLSC de sa région. Avec le consentement du patient, le pharmacien peut également adresser une demande au guichet du SAD via les coordonnées suivantes :

**Télécopieurs RLS Nord 450-839-6911**

**Courriel RLS Nord: [guichetsadnord.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca](mailto:guichetsadnord.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca)**

**Télécopieurs RLS Sud 450-654-0262**

**Courriel RLS Sud: [guichetsadsud.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca](mailto:guichetsadsud.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca)**

Pour un patient recevant déjà des services à domicile de son CLSC, il est recommandé de contacter directement l'assistante-infirmière des services à domicile de l'utilisateur.

Nous vous rappelons que les coordonnées des différents CLSC de notre région sont disponibles sur le site web du CISSS via le : <http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/votre-ciess/coordonnees-et-horaires/clsc/>



## Loi 31 et prescrire des tests pour la surveillance de la thérapie

Depuis le 25 janvier, vous pouvez prescrire toute analyse de laboratoire et tout autre test, aux fins du suivi de la thérapie médicamenteuse. Nous vous invitons à utiliser les formulaires disponibles sur le site du CISSS sous l'onglet « Biologie médicale (laboratoires) » à l'adresse suivante :

<https://www.ciass-lanaudiere.gouv.qc.ca/professionnels-de-la-sante/ressources-pour-les-professionnels/>

Vous y retrouverez plusieurs formulaires, requêtes, documents de références et conseils aux patients. Veuillez noter qu'il existe deux sections distinctes : une pour le Nord, l'autre pour le Sud.

Les formulaires disponibles sont à privilégier pour s'assurer d'une ordonnance conforme et que les requêtes d'analyse soient effectuées telles que prescrites. La bonne nomenclature ainsi que plusieurs informations essentielles y figurent.

## Délestage en groupe de médecine de famille

Un comité de travail s'est penché sur les différents enjeux rencontrés résultant du délestage de ressources au sein des groupes de médecine de famille (GMF). Il a pour principal mandat de créer un canal de communication entre les pharmaciens communautaires et les professionnels pratiquant en GMF (médecins, infirmières, pharmaciens). Pour le bénéfice des patients, tous ces acteurs seront amenés à collaborer plus étroitement pour assurer la sécurité et l'efficacité des thérapies médicamenteuses. Conjointement, l'arrivée de la loi 31 permet l'élargissement des actions des pharmaciens en GMF ainsi que des pharmaciens communautaires.

Par conséquent, les travaux actuellement réalisés sont :

- D'informer les prescripteurs sur les nouvelles activités des pharmaciens;
- De créer des outils facilitant la mise en place de ces dernières;
- De mettre en lumière les défis présents sur le territoire en lien avec ce partenariat accru.

Vous serez informés des tenants et aboutissants de cette belle collaboration interprofessionnelle dans les prochaines infolettres.

Meilleures salutations,

**Mélissa Djadi,**

Chef du département de pharmacie du CISSS de Lanaudière et présidente du CRSP de Lanaudière



Nous vous invitons à nous écrire pour vos questions, vos commentaires ou vos préoccupations par courriels au : [crsp.ciasslan@ssss.gouv.qc.ca](mailto:crsp.ciasslan@ssss.gouv.qc.ca)